

UNE ANNEXE TEMPORAIRE DE L'ABBAYE DE VALBONNE : LE COUVENT DE MONIALES DE N.D. DU BRUSC (CHATEAUNEUF-DE-GRASSE, A.M.)

Parmi les découvertes faites au cours des fouilles menées dans l'église de N.D. du Brusac – un exceptionnel édifice appartenant au Premier art roman – figure un chœur surélevé, formule architecturale bien connue en Italie mais rare en France. La surélévation n'est que d'une marche, mais fort haute. Les deux niveaux d'accès ainsi créés ont été utilisés pour établir dans la nef comme dans les transepts, et à deux époques différentes, deux sols pavés formés de petites pierres plus ou moins carrées liées par de la terre. Le premier sol fut élevé au niveau de la marche, le second à celui du chœur¹.

La raison d'être de ces surélévations successives : disposer d'un volume suffisant pour ensevelir dans l'église même le plus grand nombre possible de défunts. Entre le dernier pavement et la marne jaune sous-jacente au sol roman en terre battue, plus d'une centaine de tombes se sont trouvées entremêlées dans la nef, depuis des sépultures paléochrétiennes sous *tégulae* jusqu'aux dernières inhumations du XIII^e siècle. La plupart ont été largement remaniées par les fossoyeurs qui, pour gagner de la place, ont constitué ça et là de petits ossuaires, détruisant au passage une grande partie du premier sol pavé.

1. Sur l'édifice, le site paléochrétien et les fouilles : G. VINDRY, « un site rural du pays grassois : le Brusac et sa basilique romane ». *In Actes du 90^e congrès National des Sociétés Savantes* (archéologie), Paris 1966, « un haut-lieu exceptionnel de Provence orientale : le Brusac, à Châteauneuf de Grasse ». *Annales de la Société Scientifique et Littéraire de Cannes*, XXXV, 1989.

Parmi les sépultures aménagées sous celui-ci, six tombes creusées dans la marne sous-jacente au sol roman se distinguent par leur originalité. Elles ont en commun d'être groupées dans l'angle sud de la première travée de la nef centrale, parallèles, séparées par des banquettes de quelques dizaines de centimètres, et orientées nord-sud. Quatre d'entre elles contenaient encore les corps pour lesquels elles avaient été aménagées, quatre squelettes bien conservés que la grande largeur et la forme caractéristique du bassin ont permis de reconnaître comme des corps de femme. L'une d'elles était très âgée². Ces quatre femmes couchées sur le dos, la tête au sud, avaient les bras ramenés en croix sur la poitrine. Au niveau des mains subsistaient les restes de modestes chapelets en os, à celui du coude quelques épingles en laiton³. Une de ces femmes présentait en outre, à la hauteur des reins, quatre petites plaquettes de plomb⁴. L'avant dernière fosse était vide. La dernière avait été utilisée ou réutilisée comme ossuaire; elle ne contenait que quelques ossements et débris osseux en désordre.

Ces six tombes groupées parallèles, orientées, ces quatre dames inhumées les bras ramenés sur la poitrine, avec le même chapelet, l'une ayant porté un cilice, humblement enterrées devant une porte sous un sol foulé par les fidèles, suggèrent la présence de la religieuse. Cette identification se trouve confirmée grâce à une précieuse indication présente dans le compte rendu de la visite pastorale faite en 1615 à N.D. du Brusac par l'évêque de Grasse, M^{gr}. de Boucicaud : « ... ayant appris que c'était anciennement un monastère de filles⁵ ».

A quelle époque placer ce monastère dont le souvenir se trouvait conservé dans la mémoire collective? Creusées dans le sol roman ces six fosses sont postérieures à celui-ci, c'est-à-dire au XI^e siècle. Placé sous le premier sol pavé, bien conservé à cet endroit, elles en sont contemporaines. Ce sol était étroitement associé au seuil de la petite porte sud de la nef centrale. Cette porte, ouverte dans un mur tardif qui bouche l'arcade autrefois ouverte sur le collatéral sud, est appareillée à l'extérieur, avec un arc en tiers point, des claveaux allongés et une moulure datable du XII^e ou XIII^e siècle. C'est donc dans ce laps de temps qu'il faut situer un établissement conventuel.

2. Mâchoire inférieure réduite, sans dents, alvéoles dentaires et sutures crâniennes complètement ossifiées.

3. Les religieuses ont l'habitude de piquer dans une manche de leur robe, au dessus du coude, quelques épingles utilisées pour réajuster, si nécessaire, leur coiffe ou leur voile.

4. Au dessus du bassin, côté gauche, deux petites plaques rectangulaires, irrégulières pesant en tout 176 grammes; côté droit deux petites plaques semblables d'un poids total de 172 grammes. Le cilice, ainsi lesté, devait être douloureux.

5. Archives départementales des Alpes-Maritimes, procès-verbal des visites pastorales de M^{gr}. de Boucicaud, G. 18. L'historien Hubert Dhumez, qui souhaitait consacrer une étude à N.D. du Brusac, a transcrit l'ensemble des visites pastorales. Ces documents sont groupés dans un dossier conservé aux Archives départementales. Certaines visites ont été publiées.

Les textes médiévaux où paraît N.D. du Brusç sont rare et aucun, à notre connaissance, ne mentionne l'existence d'une communauté régulière. On trouve cependant sous la plume de quelques auteurs, une idée qui a la vie dure : au XIII^e siècle on aurait installé des bénédictines venues de Saint-André d'Avignon à N.D. de Brusç, qui aurait pris alors le nom de Saint-André du Brusç, ou celui-ci fort joli de Mousteyret des abeilles. Cette dernière appellation vient de l'interprétation fantaisiste du mot *brusç* qui désigne dans la langue provençale, entre autres, la ruche traditionnelle faite d'un tronc de chêne liège évidé. Aucun des textes médiévaux n'emploie d'autre formule qu'*Ecclesia de Brusco*. Saint-André du Brusç est inconnu. Quant au charmant Mousteyret des abeilles...⁶.

Ce couvent imaginaire pourrait trouver son origine dans un texte confus dû à l'historien provençal Honoré Bouche. Celui-ci, traitant dans son *histoire de Provence*⁷ des diocèses de Sénez et de Riez et dissertant sur ce que l'on dit des abbayes qui s'y trouvaient, cite un monastère nommé *S. andreae de Busco*. Cet établissement aurait été confondu, dit-il, avec une autre abbaye du nom de Saint-André, un couvent de Carmes situé à *Vallis Bonnellae*, confondus tous deux enfin sous la dénomination tardive de Saint-André des Bonnets⁸.

6. Ainsi Thierry de VILLE D'AVRAY, dans le tome III de son *Histoire de Cannes*, parue en 1900 : « Les petits monastères recommencent à surgir un peu partout : une colonie à Valbonne (Vallis bonnae) puis Saint-André de Busco – en 1164 (...). Cette chapelle de N.D. du Brusç existe encore à 2 500 mètres au sud de Chateaufeu de Grasse ». Ou encore le doyen René BAILET, dans son *Histoire de Cabris*, tome 3 »...Mousteyret, qui, mentionné entre Magagnosc, Vallette et Roquette, était l'actuelle N.D. du Brusç, le Mousteyret des Abeilles, Mostereytum Apium (et nom Alpium) 1399 ». Une nouvelle version, encore plus romancée, se trouve dans la récente *Histoire de Valbonne*, parue chez Edisud en 1997.

Aux archives départementales des Alpes-Maritimes se trouve sous la cote H. 692 un texte présenté dans l'inventaire du fond religieux comme : Etablissement par l'évêque de Grasse, avec le consentement de l'abbé de Valbonne, d'un monastère de religieuses bénédictines prises au monastère Saint-André d'Avignon (1248). Il est accompagné d'un autre document : Statuts rédigés par ledit évêque pour lesdites religieuses (1293). Il y a dans ces intitulés deux erreurs. Saint-André d'Avignon n'était pas un monastère de femmes, mais d'hommes. Quant aux statuts datés de 1293, ils concernent des femmes laïques entrant en religion sous l'habit des bénédictines (cf. note 10). Si le monastère clunisien de Saint-André d'Avignon intervient, c'est seulement à partir de 1297 lorsque l'abbaye de Valbonne est unie par son abbé à ce monastère. Dans son recueil des Chartres de l'Ordre de Chalais, J.C. ROMAN n'a pas retenu le premier document.

7. Honoré BOUCHE, *la chorégraphie et l'histoire de Provence*. Aix, David, 1664. Tome I, p. 274.

8. « J'ay vu des pièces justificatives de cette union (...). Il y est particulièrement exprimé qu'au monastère de Saint-André il y avoit des religieuses et qu'au jour de la Feste de Saint-Michel, le Monastère de Saint-André devoit envoyer des moines et des nonains au monastère de Vaubonne. Ce qui est encore confirmé par les paroles que nous mettons cy dessous, au dénombrement des villages du Diocèse d'Antibes et de Grasse, où il est dit, *item catrum quondam de Villabruco, ubi est monasterium Vallisbonae*. Et par ce qu'entre *Bona*, et *Vallisbona* il n'y a pas grande différence, comme entre Saint-André de Busco, ou Buxo, ou Bust, et Brucco, selon les diverses lectures des Auteurs qui parlent de ces abbayes : de là il est aisé de conclure que ces deux Abbayes, ou une seule composée de deux, ont esté autrefois au diocèse d'Antibes ».

Désireux de mettre de l'ordre dans tout cela, Bouche propose de placer les deux abbayes plus ou moins homonymes dans le diocèse de Grasse, ou même d'Antibes : un monastère d'hommes à *Vallisbonnae* (Valbonne), et un monastère de femmes ; Saint-André quelque part dans le voisinage où il a repéré la présence du vieux castrum de Villabruco⁹. Ces deux abbayes, ajoute-t-il, ont été unies à la mense épiscopale de Grasse « environ l'an 1340 ».

Si l'on ne peut rien tirer de l'embrouillamini de Bouche, nous disposons en revanche d'un texte authentique, intégralement publié dans le recueil de Chartes de l'ordre de Chalais¹⁰. Il fournit une indication d'un grand intérêt : le 24 août 1293 l'évêque de Grasse, Lantelme de Saint-Marcel, déclare établir avec le consentement de l'abbé de Valbonne, Bernard Conort, en l'honneur de Dieu et de la vierge Marie sa mère, un couvent de femmes. Placé sous la double autorité de l'évêque et de l'abbé, ce couvent devait contribuer grâce à ses ressources propres, à la restauration de l'abbaye chalaisienne malmenée par la très mauvaise question d'un abbé Jacques, déposé en 1285.

L'évêque n'installe pas des bénédictines prises dans un monastère mais autorise, après l'accord solennel du chapitre épiscopal, quelques nobles, dévotes et pieuses femmes (« *nobile, devote et religiose mulieres, divinitus inspirate* ») à se réunir dans un couvent créé pour la circonstance. Ces personnes souhaitaient depuis longtemps servir continuellement le très haut Créateur sous l'habit canonique, désireuses de se consacrer, elles et leurs biens, à ce monastère. Ces nouvelles moniales, qui seront installées dans les bâtiments même de l'abbaye de Valbonne, perpétuellement recluses, habiteront séparément et serviront Dieu sous l'habit blanc de la religion et le voile noir, sous la règle de saint Benoît et les constitutions de cet ordre. Un couvent de bénédictines constituait alors une formule très souple assurant l'indépendance de l'établissement (et l'adoption de règles aisément modulables) placé sous le contrôle permanent de l'évêque.

Ce couvent de moniales fut-il réellement installé dans une partie des bâtiments conventuels de Valbonne ? On peut en douter. Le moins que l'on puisse dire c'est qu'il semble difficile de loger dans un bâtiment de taille modeste des moines et des moniales obligées d'utiliser à tour de rôle la même église, le même cloître, avec tous les désagréments et les contraintes que cette promiscuité obligée pouvait engendrer.

9. N.D. du Brusce se trouvait au sud-ouest du vieux castrum de Villabruco. La confusion entre Brusce et Villabruco a souvent été faite, ainsi par J.C. ROMAN qui, dans l'index de son recueil des chartes de l'Ordre de Chalais assimile Villabruco et Le Brusce, dont il fait un hameau. Sur Villabruco : J.A. DURBEC, « Les villages de la région d'Antibes-Grasse, IV. Le Loubet et Villabruco, villages disparus ». *Annales de la Société Scientifique et Littéraire de Cannes*, XXV - XXVIII, 1975-1977.

10. J.C. ROMAN, Les chartes de l'Ordre de Chalais, 1101-1400. 3 vol. Paris - Ligugé, 1923. - p. 184-186, charte CCXI.

La solution raisonnable consistait à installer ce couvent de nonnes dans un lieu qui leur fut propre, en utilisant les fonds qu'elles apportaient et des dons. N.D. du Brusç, très grande église liée à un pèlerinage – source de revenus complémentaires – située près de Valbonne, touchant au vaste territoire de Villabruc, où fut installée l'abbaye chalaisienne, possédant encore des terres de rapport exemptes de la dîme et sans doute d'autres impositions, convenait fort bien. Cette église et ses biens, qui depuis 1158 dépendaient exclusivement de l'évêque d'Antibes puis de Grasse, était non seulement très vaste mais avait un plan et des volumes qui pouvaient permettre à plusieurs usagers, moyennant quelques légers aménagements, d'utiliser le même lieu de culte sans se rencontrer.

Or, au bas des murs ouest et est, en tout-venant, d'un bâtiment moderne accolé à l'église, ancien « ermitage » construit au XVIII^e siècle et surélevé par la suite, on voit quelques assises régulières d'un petit appareil médiéval réutilisées comme fondations de l'ermitage. Nous pensons que ces deux murs parallèles, fort différent des murs de l'église, sont des vestiges du couvent des moniales, construit contre le mur du transept sud¹¹. D'autre part, les fouilles ont permis de dégager et de restituer, accolé à une partie de la nef sud, un grand espace carré bordé de murs aujourd'hui arasés, qui conserve encore au nord une galerie et à l'ouest un grand pan de mur. Ce ne peut être que les restes d'un cloître. Dans une visite pastorale faite en 1635, l'évêque de Grasse note une « grosse masse de bastimens et vieilles masures n'ayant rien que deux arcades de couvert ». Les deux arcades représentent les voûtes perpendiculaires du chœur et des transepts, déjà signalés en 1615 et les vieilles masures sont, selon toute vraisemblance, ce qui restait du couvent ruiné.

Si l'on en juge par le petit nombre de tombes mises au jour, six en tout, ce couvent qu'a existé assez longtemps pour que cet établissement singulier soit encore présent dans la mémoire collective en 1615, n'a pas dû cependant avoir une existence bien longue. Il a dû disparaître avant que l'abbaye de Valbonne soit définitivement rattachée à celle de Lérins, en 1346, et peut-être même après 1304, année où l'abbaye chalaisienne est devenue pour la première fois possession de Lérins.

Georges VINDRY

11. Ce bâtiment dont subsiste la base des murs, accolés au transept sud, ne devait comporter là qu'un rez-de-chaussée de façon à ne pas boucher la petite fenêtre haute éclairant le transept au sud. Une porte aujourd'hui murée, surmontée d'un linteau en bois, a été ouverte sous cette fenêtre, au milieu du mur, pour établir une communication entre le transept sud et le bâtiment qu'on y avait accolé. Ce transept pouvait être aisément clos sur le chœur par une grille de bois, ce qui permettait aux nonnes recluses de suivre les offices publiques ou de participer aux dévotions, d'autant que l'escalier sud de la crypte, qui débouche aujourd'hui dans le transept, donnait alors directement dans la nef sud.